



Rapport de revue technique indépendante

Programme national d'investissement prioritaire dans le secteur agricole (PNIP-SA)

MALI

Résumé Analytique : Principales conclusions du rapport de revue du PNIA du Mali

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), en tant que programme de l'Union Africaine dans le cadre de son Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), représente un programme ambitieux de relance de la croissance du secteur agricole pour servir de moteur à la transformation économique et la réalisation de l'objectif du millénaire de réduction de pauvreté (OMD1) à travers l'Afrique. Le PDDAA cherche à aider les gouvernements africains à préparer des stratégies et plans d'investissement de qualité, à assurer des environnements de politiques sectorielles favorables à la mise en œuvre des plans, et à traduire ces plans en programmes efficaces à même de stimuler la croissance et la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de l'agenda du PDDAA, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une Politique Agricole (ECOWAP), qui a servi de cadre pour la mise en œuvre du PDDAA dans les états membres mais également au niveau régional. ECOWAP a également défini les orientations qui ont guidé le pacte régional du PDDAA qui a été adopté par la Commission, les organisations professionnelles régionales, et les partenaires au développement. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA, la Commission de la CEDEAO comme les états membres, après avoir organisé des tables rondes et signé des pactes définissant leurs objectifs stratégiques, actions prioritaires et modalités de partenariat, ont élaboré des programmes d'investissement détaillés qui spécifient les activités et le besoin de financement permettant de réaliser les objectifs du PDDAA aussi bien au niveau régional que national.

La revue technique post-compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des pactes et des plans d'investissement nationaux comme au niveau régional. Ce présent document résume les conclusions de la revue du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la République du Mali. Le but de la revue est d'améliorer la qualité des PNIA afin d'assurer que toutes les mesures nécessaires et possibles sont prises pour réaliser les objectifs et les cibles tels que fixés dans le plan et définis dans l'agenda ECOWAP/PDDAA. La revue devrait être perçue et abordée comme un exercice devant faciliter une mise en œuvre réussie de la stratégie retenue durant la table-ronde et traduite dans le pacte du PNIA.

Le PNIA s'aligne correctement sur les buts, les objectifs et la vision du PDDAA. La revue technique indépendante félicite le Gouvernement de la République du Mali pour la préparation de ce plan du fait de son alignement sur le PDDAA. Ce Plan mérite d'être soutenu. Cependant, des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du Plan d'Investissement du Mali sont décrites dans le présent rapport de revue.

Résumé des résultats de la revue

Le PNIA du Mali dresse un aperçu global de l'économie, la structure et la performance du secteur agricole et fournit une feuille de route pour la réalisation de la vision pour le secteur agricole. Le PNIA est un plan stratégique couvrant la période 2011-2015, qui fait ressortir les coûts et les activités nécessaires pour l'atteinte de l'objectif de croissance annuel de 8,8% pour le PIB agricole d'ici 2015. La mise en œuvre de ce programme va requérir un environnement favorable, des capacités, des services et des partenariats. Cette revue fournit des éclairages et des recommandations qui peuvent contribuer à la réalisation du programme.

1. Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDAA

Le processus du PDDAA est utile dans la réorganisation des investissements et des programmes agricoles prévus pour mettre un pays sur la voie vers la réalisation d'une meilleure productivité agricole, d'un meilleur accès au marché, d'une meilleure sécurité alimentaire et des améliorations durables dans la gestion des ressources. Ces actions, mises en œuvre avec la

participation de tous les acteurs clés, dont le secteur privé et la société civile, le partenariat avec les agences gouvernementales, devraient aboutir à une croissance générale de 6%, et la réduction de la pauvreté. Une mesure clé du processus est l'accroissement de l'allocation budgétaire (10% au moins) consacrée au secteur agricole comme convenu dans la Déclaration de Maputo.

Se basant sur les engagements de compact PDDAA, le Gouvernement du Mali a élaboré un Plan national d'investissements prioritaires du secteur agricole (PINP-SA) qui implique les différents services du ministère de l'Agriculture, des Industries Animales et de la Pêche, les autres ministères intervenant dans le secteur rural, mais aussi les principaux partenaires du secteur privé, les ONG et des organisations de la société civile. Les partenaires au développement du Mali ont joué un rôle actif dans les discussions à différents niveaux, aussi bien à travers le groupe de donateurs du secteur agricole, qu'au sein du Comité national de mise en œuvre chargé de coordonner la mise en œuvre multisectorielle du Plan d'Investissement.

Par ailleurs, le secteur agricole constitue une haute priorité pour le Gouvernement du Mali, en tant que moteur de croissance. En effet, le Mali consacre plus de 10% de son budget au secteur agricole et il envisage d'atteindre un taux de croissance de 6% comme le recommande les objectifs du PDDAA.

Le Mali a décidé de s'orienter vers une approche sectorielle en prenant en compte les quatre piliers du PDDAA. La politique agricole à travers la LOA prend en compte la décentralisation des projets de développement rural au regard des priorités et du financement des projets. La LOA prend en compte la réforme complète du secteur agricole dans son ensemble et, elle a commencé à être mise en application par Décret.

Dans le Compact signé en octobre 2009, le Gouvernement malien s'est engagé à réaliser la vision et la stratégie du PDDAA. Le PNIP-SA montre de façon détaillée, le mécanisme à travers lequel le cadre du PDDAA sera mis en œuvre, comme un "programme cohérent du secteur agricole." Le plan d'investissement est aussi cohérent avec les engagements du compact et la stratégie agricole à long terme du Mali indiqués dans les différents documents stratégiques.

2. Cohérence avec les options de croissance à long terme et de réduction de la pauvreté

Une mise en œuvre effective du PNIP-SA devrait faire croître le PIB total, le PIB agricole et le PIB non agricole respectivement de 7,2%, 8,8% et 5,8% en moyenne. Quoique ces taux soient élevés, les projections à l'horizon 2015 indiquent que leur réalisation ne permettrait pas au Mali d'atteindre la cible de l'OMD de réduction de moitié de la pauvreté en 2015. Pour cela, il faudrait que le secteur agricole croisse de 9,4% par an.

Par contre, les taux de croissance attendus du PNIP-SA s'alignent bien sur la cible de croissance du PDDAA et sur les résultats du scénario OMD1-2020 (Graphique 1), indiquant que si le plan d'investissement proposé est totalement financé et convenablement mis en œuvre, il devrait permettre au Mali d'atteindre la cible de réduction de la pauvreté entre 2018 et 2019. Il faut souligner que les taux de croissance correspondant aux objectifs déclarés dans le PNIP-SA sont largement au-dessus des performances du Mali durant la période pré-compact. Le taux de croissance du PIB total pendant cette période a été de 5,4% tandis que les taux de croissance du PIB agricole et du PIB non agricole ont été respectivement de 5,5% et 5,4%. Le PNIP-SA appelle ainsi une accélération de la croissance tant au niveau global et au niveau du secteur agricole de l'ordre d'environ 34% et 60% respectivement dans les 5 prochaines années, ce qui implique une transformation des systèmes de production agricoles du pays. Les choix d'investissement faits dans le PNIP-SA consistant à l'intensification et à la modernisation des systèmes de production et de commercialisation paraissent donc assez judicieux.

3. Intégration des bonnes pratiques dans les activités du PNIA

Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau

Parmi les principes qui guident la conception du plan, l'accent est mis sur l'adoption des approches qui améliorent la productivité tout en protégeant les ressources naturelles. L'aménagement des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité font partie des sous - composantes prévues dans les investissements. Le plan comporte une forte dimension renforcement des capacités, qui encourage le recours aux bonnes pratiques sur le plan environnemental et social.

Les éléments du plan axés sur la maîtrise de l'eau concernent essentiellement l'aménagement des Bas-fonds, des plaines inondables, des mares, des périmètres irrigués villageois, les périmètres maraîchers, les Oueds et les Oasis. Le choix de la maîtrise de l'eau à l'échelle des bas fonds, ou des villages (petite irrigation, irrigation villageoise) se justifie par le fait que la majorité populations démunies est tributaire de ces formes de maîtrise de l'eau. Les aménagements hydrauliques relatifs au programme riz du PNIP rentrent dans le cadre du programme gouvernemental d'aménagement hydro-agricole 2008 - 2012.

En matière de politique foncière, le PNIP prévoit au titre de l'amélioration de la sécurité foncière des périmètres aménagés, l'élaboration de schémas et plans d'aménagement sur les terroirs concernés et l'établissement de cadastres. Les conclusions et recommandations des Etats généraux sur le foncier et particulièrement en zone rurale, seront également mises en œuvre.

Développer les marchés et les capacités commerciales

Le Plan d'Investissement du Mali entend développer de nouveaux produits à l'effet de saisir les opportunités des marchés émergents à travers le respect des normes de qualité pour les exportations et le développement des marchés nationaux et régionaux. Il vise également l'accroissement des cultures vivrières traditionnelles pour satisfaire le marché local. Un accent sera mis sur l'amélioration de l'élevage et de la pêche pour profiter de la croissance attendue de la demande en protéines animales. Le Plan d'Investissement prévoit également le développement de systèmes d'information sur le marché pour renforcer les capacités des producteurs, y compris les petits exploitants pour accéder aux nouvelles opportunités.

Le plan considère l'amélioration des infrastructures commerciales (routes, routes rurales) et la gestion de l'excédent de production (installations de stockage, transformation) comme un défi majeur pour une meilleure connexion au marché des produits animaux et végétaux. Le plan espère appuyer le développement des infrastructures, notamment de transport (routes et pistes), de transformation et de conservation (chambre frigorifique, appui à la construction d'entrepôts dans les zones de production) pour à réduire les pertes post-récoltes et faciliter la circulation des produits.

Le plan adoptera une approche chaîne de valeur dans tous les programmes, en reconnaissant que l'amélioration de la productivité nécessite la transformation et l'accès aux marchés. La stratégie du Gouvernement met un accent particulier sur les activités de commercialisation, la réduction des pertes post - récolte et la valeur ajoutée. Cela impliquera une collaboration avec le secteur privé qui aura une plus grande influence dans le développement des entreprises agricoles le long de leurs chaînes de valeurs. La création de valeur ajoutée à travers le conditionnement et la transformation est prévue pour les principales chaînes de valeurs stratégiques.

Le PNIP prévoit d'apporter son soutien aux associations féminines impliquées dans le processus de transformation, de commercialisation et d'exportation, en particulier pour le maïs, à travers la maintenance et le développement des infrastructures facilitant l'accès au marché. Il appuiera aussi les programmes de formation de tous les acteurs.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables

Le gouvernement malien a opté pour l'utilisation de la croissance de l'agriculture et du développement comme moteur de la croissance économique et du développement. L'approche du gouvernement est en concordance avec le plan de développement agricole de la CEDEAO et du PDDAA qui sont relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement de L'Afrique.

Le tout premier objectif est l'élimination de l'éradication de la faim chronique et la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire. Aussi, pour le Mali, l'approche adoptée dans le plan d'investissement opte pour l'atteinte de la sécurité alimentaire par l'augmentation de la production agricole à travers cinq programmes incluant six filières prioritaires à savoir le maïs, le mil-sorgho, le riz, le bétail-viande, le lait, la pêche et l'aquaculture. Le plan encourage la production locale des principales denrées alimentaires et renforce ainsi la sécurité alimentaire à travers : i) l'augmentation de la disponibilité et l'accessibilité économique à la nourriture, par accroissement de la production tirée par la productivité, la réduction des coûts de commercialisation et la croissance des revenus des participants à ces filières ; - ii) l'amélioration de la nutrition de la population à travers la production de nutriments clé et une meilleure éducation nutritionnelle.

Le plan fait ressortir une réelle volonté d'accroissement de la production. Ceci démontre le souci du PNIASA d'atteindre le taux de six pour cent d'apport du secteur agricole à travers l'intensification et la modernisation des systèmes de production. Il renferme également une logique d'intervention par filière et fait ressortir les éléments à prendre en compte année par année. Il existe donc un cadre logique pour l'exécution de chaque programme.

Le plan prévoit également le renforcement du dispositif national de prévention de gestion des crises. Aussi, au sein de chacun des 5 programmes, le VIH- SIDA est pris en compte par des séances de sensibilisation.

Recherche et diffusion des technologies agricoles

Le cadre pour la productivité agricole en Afrique qui est le guide de mise en œuvre du pilier 4 donne des indications clés à intégrer dans le plan d'investissement agricole. Les grands thèmes abordés par le FAAP sont l'autonomisation des paysans, la vulgarisation agricole, la recherche agricole, la formation et l'enseignement supérieur dans le domaine agricole. Bien qu'il existe des normes indiquées dans le FAAP, il n'existe pas de format standard pour intégrer les différents éléments du FAAP, mais il est recommandé d'y incorporer tout ces éléments pour une mise en œuvre du Pilier 4. Les différentes activités mentionnées dans les différents sous programmes du plan sont conformes aux exigences du FAAP en ce qui concernent l'autonomisation des paysans et la vulgarisation agricole. De manière générale le PNIP-SA souligne son alignement avec les exigences des Partenaires Techniques et Financiers.

5. Réalisme opérationnel

Le PNIP a prévu la mise en place et l'utilisation d'institutions Etatiques et non-Etatiques pour sa mise en œuvre. Les ministères chargés du secteur agricoles, de l'économie, des finances, de l'industrie, de la profession agricole, les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé auront des rôles et des responsabilités dans la mise en œuvre du PNIP-SA.

Par ailleurs, il existe un comité interministériel pour coordonner les activités entre les différents ministères. Les Cadres de Dépenses à Moyen Termes de chaque ministère définissent leur

budget tenant compte du PNIP-SA. Aussi, la coordination des ressources et le suivi se fera à travers les organes de la LOA, tel que le Conseil Supérieur de l'agriculture et le Gouvernement. L'organisation institutionnelle dans la mise en œuvre du PNIP prévoit des revues sectorielles conjointes annuelles. Les ministères chargés du secteur agricole, de l'économie, des finances, de l'industrie, de la profession agricole, des collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé auront des rôles et des responsabilités dans la mise en œuvre du PNIP-SA

Les coûts des investissements prévus dans le programme / filière riz devraient spécifier les coûts liés aux aménagements compte tenu du fait que des acquis existent en matière de réduction des coûts d'étude et de réalisation des périmètres irrigués. La mise en exergue des possibilités de réduction des coûts unitaires de l'hectare aménagé pourrait encourager les investisseurs à contribuer à l'accroissement des superficies irriguées

Le PNIP-SA devrait coûter 358,85 milliards de dollars US. Actuellement, le secteur public s'est engagé à financer 20% du coût. Le plan espère que 15% du coût sera pris en charge par les bénéficiaires des projets inclus dans les programmes. Mais il reste encore un déficit budgétaire de 65%.

Le PNIP-SA indique que le Gouvernement et ses partenaires au développement développeront une synergie pour faciliter la participation du secteur privé à la mise en œuvre du plan.

Le budget pour la mise en œuvre du PNIP-SA qui vise un taux annuel de croissance agricole de 8,8% pour la période 2011-2015 est évalué à 358,85 milliards de Francs CFA, soit un budget annuel de 71,77 milliards de FCFA environ. Le budget du PNIP-SA est en régression par rapport aux dépenses publiques agricoles enregistrées en 2006 au Mali. Celles-ci s'élevaient à 90,7 milliards de FCFA. Aussi, le budget du PNIP-SA paraît très modeste comparé aux projections des besoins de financement agricole à long terme pour le scénario le plus proche du PNIP-SA en terme de croissance agricole, à savoir le scénario SDDR (Schéma Directeur de Développement Rural) qui vise un taux de croissance agricole de 8,5%.

Résumé analytique.....	3
1. Introduction	8
2. Contexte de la revue.....	10
3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue	12
4. Revue CUA/NEPAD du plan d'investissement du Mali.....	14
Composante 1: Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDAA.....	14
Composante 2: Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté.	16
Composante 3: Viabilité technique des éléments de programme.	18
Composante 4: Alignement avec les engagements du pays	28
Composante 5: Réalisme de l'opérationnalisation	29
Conclusion et recommandations.....	32
Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact	
Annexe 2: 13 points CEDEAO de l'après - Cotonou	
Annexe 3: Modèle de feuille de route post-revue	

1. Introduction

Ce rapport renseigne sur les résultats de la revue par la CUA / NEPAD du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) du Mali. Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été adopté par les chefs d'Etat africains lors du Sommet de Maputo tenu en 2003. Il tenait alors lieu de stratégie pour transformer l'agriculture africaine et combattre de façon durable la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le PDDAA annonce une ère nouvelle dans le développement international et est non seulement en train de transformer le secteur agricole largement négligé jusqu'ici mais encore de créer des partenariats uniques et novateurs en matière de développement.

Le programme détaillé et inclusif a été témoin de la mise en œuvre sans précédent de :

- (i) Formulation interministérielle de stratégies intersectorielles et de plans d'investissement qui sont dirigés et appropriés par les pays eux-mêmes ;
- (ii) L'implication du secteur privé de la société civile et des organisations de producteurs dans l'identification des priorités pour une croissance dont le moteur sera l'agriculture ;
- (iii) De la mobilisation d'une expertise technique de l'ensemble du continent pour l'établissement de cadres de politiques de guides et outils de mise en œuvre qui fournissent une base sûre et vont guider une planification basée sur l'expérience éprouvée ; et
- (iv) Le rassemblement des partenaires au développement et des agences bilatérales dans le dialogue et la planification.

Le PDDAA constitue maintenant un programme de transformation sociale ayant une très grande influence sur la transformation de l'architecture de l'aide au développement et de la planification du développement. Le PDDAA offre de nombreuses opportunités de création de valeur car il apporte un soutien à la mise sur pied de plans détaillés d'investissement agricole s'accompagnant de systèmes comparables de suivi – évolution, de revues indépendantes des aspects politiques, techniques et financiers des plans, de revues par les pairs et de renforcement de capacités.

L'approche PDDAA gagne du terrain, créant une pression positive des pairs entre les gouvernements africains pour l'élaboration des stratégies de qualité et des plans d'investissement, la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des plans et la transformation de ces plans en programmes à même de stimuler la croissance et réduire la pauvreté de façon efficace. Comme suite à un processus ayant impliqué toutes les parties prenantes de la région, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une politique agricole dénommée ECOWAP, pour la mise en œuvre du PDDAA dans la sous région.

L'ECOWAP a été adoptée le 19 janvier 2005 à Accra par les chefs d'Etats et de gouvernement de la région. L'ECOWAP est basée sur une vision préconisant la construction d' «une agriculture moderne et durable, fondée sur des exploitations familiales efficaces et performantes et sur le développement des entreprises agricoles grâce à la participation du secteur privé. Elle vise à garantir que l'agriculture soit non seulement productive et compétitive sur les marchés de la Communauté et

internationaux, mais assure également la sécurité alimentaire et constitue une source de revenu décent, pour ses opérateurs.

Le programme régional d'investissement agricole (PRIA) de la CEDEAO et les programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) mettent l'accent sur six domaines thématiques qui combinent les trois domaines thématiques de l'ECOWAP et les quatre piliers du PDDAA :

- (i) L'amélioration de la gestion de l'eau;
- (ii) Le développement durable des exploitations agricoles;
- (iii) Une gestion améliorée des autres ressources naturelles;
- (iv) Le développement des filières agricoles et le renforcement du marché;
- (v) La consolidation des institutions,
- (vi) la réduction de l'insécurité alimentaire.

Les résultats de ces plans ont été validés et les modalités de leur application sont contenues dans les pactes signés entre les partenaires techniques et financiers, les acteurs de la société civile et les organisations socioprofessionnelles des agriculteurs, lors de conférences nationales sur le financement de l'agriculture.

Ce rapport fournit des informations sur la revue de la CUA / NEPAD du Programme National d'Investissement Agricole du Mali. Le rapport porte essentiellement sur la cohérence avec les principes et cadres du PDDAA tels que définis dans des documents plus élaborés tels que les Guides du PDDAA et Cadres des Piliers. La revue salue les efforts du Gouvernement du Mali dans l'élaboration d'un plan détaillé pour lutter contre la pauvreté, la faim et répondre aux besoins nutritionnels de ses populations dans le contexte du PDDAA.

La présente revue propose des domaines à considérer pour le renforcement des PNIA afin qu'ils contribuent plus efficacement à la réalisation des objectifs du PDDAA et améliorent leur impact dans le pays. Les questions fondamentales qui ont été posées lors de la revue du plan figurent dans le Guide de mise en œuvre du PDDAA, dans le Guide de revue post – compact, et dans le Guide inter-piliers pour la mise en œuvre du PDDAA lui-même basé sur les documents plus détaillés intitulés Cadres des piliers et les documents d'accompagnement sur l'élevage, les pêches et la foresterie.

2. Contexte de la revue

La CEDEAO et ses Etats membres ont joué un rôle prépondérant dans la promotion du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), une initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui est un programme de l'Union africaine. Quatorze des quinze Etats membres et la Commission de la CEDEAO ont signé leurs compacts. En vertu de ces compacts les Etats membres s'engagent à faire un effort pour atteindre voire dépasser le seuil de 10% du budget national alloué au développement agricole, afin d'atteindre un taux de croissance annuelle de 6% dans le secteur agricole.

Après la signature de leurs stratégies, les pays ont élaboré leurs plans d'investissement national dans le cadre du PDDAA. Les plans d'investissements sont alors soumis à

l'examen technique mené par la Commission de l'Union africaine, l'agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), les institutions piliers et la région. Cette revue technique post – compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des stratégies par pays et des plans d'investissement. L'objectif principal est d'évaluer collectivement :

- (i) la probabilité pour les programmes d'investissement de réaliser la croissance et les perspectives de réduction de la pauvreté énoncées dans les différents scénarios en fonction des stratégies choisies, réalisés pour la table ronde et résumés dans les brochures des différentes tables rondes,
- (ii) l'utilisation dans la conception des programmes d'investissement ci-dessus des meilleures pratiques et d'autres conseils techniques identifiés dans les documents cadres des piliers,
- (iii) le réalisme technique (alignement des ressources sur les résultats) et l'adéquation des arrangements institutionnels développés dans les programmes,
- (iv) l'intégration des principes du PDDAA à savoir une revue et un dialogue inclusifs, et
- (v) la cohérence avec les principes budgétaires et les engagements en matière d'aide au développement convenus dans le Pacte,
- (vi) l'adéquation des arrangements institutionnels pour une mise en œuvre efficace et efficiente, y compris les outils de partage de l'information et des connaissances, le suivi – évaluation et l'évaluation continue et l'apprentissage,
- (vii) la pertinence et la cohérence entre les politiques, les modalités d'exécution et de mise en œuvre et les domaines d'investissement, les priorités ou les objectifs du programme 3,
- (viii) la pertinence et la faisabilité des indicateurs d'impact et l'amélioration du système de la capacité et la répartition des responsabilités,
- (ix) l'étendue et la qualité du dialogue, la revue des pairs et le système de responsabilité mutuelle pouvant contribuer et relier le plan aux objectifs d'intégration régionale.

Le but de la révision n'est pas de valider ou d'évaluer les programmes d'investissement et d'autres éléments de l'agenda post-compact. Il s'agit plutôt de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour faire en sorte que les objectifs et les cibles fixés dans le plan et définis dans l'agenda du PDDAA soient atteints. La revue doit être considérée et abordée comme un exercice visant à préparer le terrain pour la réussite de la mise en œuvre des plans approuvés à la table ronde consacrée et reflétés dans le compact et le PNIA.

Les résultats de la revue devrait donc être un ensemble de recommandations concrètes et réalisables pour :

- (i) la mobilisation immédiate de l'expertise requise, des compétences et des partenariats pour une mise en œuvre immédiate sur le terrain;
- (ii) l'établissement d'un mécanisme visant à faciliter l'engagement des bailleurs de fonds dans le financement et donc de dégager les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement des plans dans un délai raisonnable;
- (iii) la rationalisation du processus d'examen et d'évaluation et les normes pour accélérer le traitement des dossiers par les donateurs individuels, et
- (iv) la mise en place de systèmes de connaissance pour une revue inclusive, le suivi-évaluation, la responsabilité mutuelle, l'évaluation de l'apprentissage et de l'impact, y

compris les consultations en cours et le dialogue pour améliorer la mise en œuvre ainsi que le développement et la conception de nouveaux programmes.

Une fois revus et ajustés, les plans d'investissement sont présentés à la communauté internationale à l'occasion d'une réunion d'affaires convoquée pour l'approbation et la mobilisation des ressources additionnelles pour combler les déficits de financement. Etant donné que le PDDAA est reconnu au plan continental comme la référence en matière de qualité dans la définition des plans d'investissement, les partenaires au développement traditionnels et émergeant, le secteur privé et les nouvelles structures de financement respectent les recommandations et les reconnaissances du PDDAA.

Sous la direction des équipes de pays, les stratégies seront mises en œuvre avec :

- (i) avec des documents détaillés de projet et d'évaluation des coûts,
- (ii) la création ou le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation,
- (iii) le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre,
- (iv) un changement de politique afin d'assurer un environnement favorable,
- (v) la création ou le renforcement des éléments institutionnels nécessaires à un environnement favorable,
- (vi) la mise en cohérence des réformes à long terme liées à d'autres stratégies du domaine agricole, de réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et des programmes sectoriels relevant.

3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue

L'approche de base de la revue consiste à évaluer les actions proposées et les résultats des programmes par rapport aux principes et aux objectifs du PDDAA et aux objectifs, pratiques et approches du pays tels que définis et consentis dans le Pacte PDDAA signé par le pays en question. Les critères sont l'évaluation de la cohérence ou de l'absence des programmes à l'aide des indicateurs ci-dessus. Les principales composantes et les outils de la revue sont les suivants :

- (i) L'alignement sur les principes valeurs et objectifs du NEPAD-PDDAA: la mise en œuvre du guide d'exécution du PDDAA définissant la vision, les principes, les éléments de stratégie de base, et les attentes en matière d'impact ;
- (ii) La cohérence et la compatibilité avec les objectifs et cibles à long terme de croissance et de réduction de la pauvreté indiqués dans les brochures de la table ronde et les documents d'information technique mesurant la productivité agricoles à long terme, la croissance, la performance commerciale, et les résultats liés à la pauvreté ;
- (iii) L'incorporation de meilleures pratiques techniques et questions relatives aux domaines prioritaires du PDDAA : Les documents relatifs aux cadres des piliers portant sur les questions stratégiques clés, les éléments de base du programme, et les meilleures pratiques ;
- (iv) La qualité et la disponibilité opérationnelle de mise en œuvre et l'alignement sur les engagements pris lors de la signature du Pacte: Le pacte du PDDAA précisant les engagements aux plans politique, budgétaire de l'aide au développement, de la revue et du dialogue ;
- (v) les programmes d'investissement détaillés montrant les intrants, les produits, les résultats attendus et les arrangements institutionnels ;

(vi) Les lignes directrices de coordination des donateurs pour le soutien au PDDAA au niveau des pays, décrivant les modalités de l'engagement entre les agences locales partenaires au développement, les gouvernements et autres parties prenantes.

La revue se déroule suivant cinq axes plus larges, à savoir :

La Composante 1 se penche sur l'alignement sur les principes et les éléments de stratégie du PDDAA pour s'assurer que tous les éléments de la vision, les principes et éléments fondamentaux de la stratégie, tels que définis à l'Annexe I du Guide Post Compact du PDDAA sont reflétés dans les programmes du pays et, s'il y a des lacunes, les identifier afin d'assurer un alignement complet.

Outil: Guide pour la mise en œuvre du PDDAA

La Composante 2 examine la cohérence du plan et de l'impact potentiel sur la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté. Cette section évalue si :

- (i) les objectifs de croissance globale qui sont énoncés ou induits dans les plans, en général, et
- (ii) les changements dans les différents sous-secteurs et les objectifs connexes, en particulier, s'écartent de la performance sectorielle et des résultats sous-jacents des scénarios stratégiques à long terme en matière de réduction de la pauvreté. Par exemple, chacun de ces scénarios est lié aux changements nécessaires au niveau des taux de croissance du sous-secteur dans la performance commerciale, le niveau global des dépenses publiques, et les hypothèses concernant l'efficacité des politiques du secteur. Cette composante présente également un profil comparatif de pays, sur la base d'une douzaine d'indicateurs PDDAA suivi par ReSAKSS pour tous les pays d'Afrique, pour montrer le statut actuel de chaque pays par rapport à ses pairs, et ainsi identifier les lacunes à combler.

Outils: Brochures, documents techniques, documents relatifs au programme d'investissement

La Composante 3 cherche à établir si le plan d'investissement comprend l'adoption des meilleures pratiques et l'inclusion d'éléments de base du programme. L'objectif de cette évaluation est de déterminer les points où une définition plus claire et une plus grande compréhension des enjeux stratégiques sont nécessaires et également de voir si une meilleure intégration des bonnes pratiques peut contribuer à améliorer la conception des plans et maximiser l'impact de la croissance. Le Guide post-Compact PDDAA en ses Annexes II et IV présente un ensemble de guides et d'outils spécifiques, préparés par les institutions piliers, qui fournissent des critères et des méthodes pas à pas pour concevoir des plans de haute qualité.

Outils: Documents cadre du pilier et guides et outils de mise en œuvre des piliers et outils

La Composante 4 met l'accent sur l'alignement sur les engagements relatifs au Pacte et son objectif est de s'accorder sur: (i) un plan d'action commun pour respecter les engagements en matière de politique de budget et d'assistance (ii) identifier et

confirmer les modalités d'examen mutuel, y compris les forums de dialogue et les systèmes de connaissances pour suivre et faire rapport sur ces engagements.

Outils: Compact PDDAA, Brochure 5, et les lignes directrices des donateurs pour le soutien du PDDAA au niveau des pays.

La Composante 5 se penche sur le réalisme opérationnel des programmes d'investissement et vise à vérifier et à confirmer la pertinence du contenu, du coût et des arrangements institutionnels, et, si nécessaire, à identifier les améliorations à apporter aux plans opérationnels et de la conception pour une mise en œuvre réussie. La tâche de cette section est de vérifier lesquels des principaux éléments figurant au tableau 1 du Guide Post Compact PDDAA sont consignés dans les plans d'investissement.

Outils: programmes d'investissement détaillés

4. Revue du plan d'investissement du Mali par la CUA/NEPAD

Ce rapport présente les résultats de la revue du Plan National d'Investissement Prioritaire dans le secteur Agricole du Mali 2011-2015(PNIP-SA) par l'UAC/NEPAD. Le document est daté du 19 Septembre 2010. Le PNIP-SA du Mali couvre cinq programmes et six filières à savoir : i) Maïs ; ii) mil/sorgho ; iii) Riz ; iv) Bétail-viande/lait ; v) Pêche et aquaculture ; vi) aspects transversaux.

Composante 1 : Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDAA

C1.1 Compatibilité avec la vision, les principes et la stratégie du PDDAA

Le processus du PDDAA est utile dans la réorganisation des investissements et des programmes agricoles prévus pour mettre un pays sur la voie vers la réalisation d'une meilleure productivité agricole, d'un meilleur accès au marché, d'une meilleure sécurité alimentaire et des améliorations durables dans la gestion des ressources. Ces actions, mises en œuvre avec la participation de tous les acteurs clés, dont le secteur privé et la société civile, le partenariat avec les agences gouvernementales, devraient aboutir à une croissance générale de 6%, et la réduction de la pauvreté. Une mesure clé du processus est l'accroissement de l'allocation budgétaire (10% au moins) consacrée au secteur agricole comme convenu dans la Déclaration de Maputo.

Se basant sur le engagements du compact PDDAA, le Gouvernement du Mali a élaboré un Plan national d'investissements prioritaires du secteur agricole (PINP-SA) qui impliqué les différents services du ministère de l'Agriculture, des Industries Animales et de la Pêche, les autres ministères intervenant dans le secteur rural, mais aussi les principaux partenaires du secteur privé, les ONG et des organisations de la société civile. Les partenaires au développement du Mali ont joué un rôle actif dans les discussions à différents niveaux, aussi bien à travers le groupe de donateurs du secteur agricole, qu'au sein du Comité national de mise en œuvre chargé de coordonner la mise en œuvre multisectorielle du Plan d'Investissement.

Par ailleurs, le secteur agricole constitue une haute priorité pour le Gouvernement du Mali, en tant que moteur de croissance. En effet, le Mali consacre plus de 10% de son budget au secteur agricole et il envisage d'atteindre un taux de croissance de 6% comme le recommande les objectifs du PDDAA.

Cependant, le PNIP-SA n'affiche pas une stratégie claire de mise en œuvre des différentes activités mentionnées dans le plan.

Recommandations :

a) Une stratégie claire de mise en œuvre du plan précisant les rôles et responsabilités des différents acteurs de mise en œuvre du plan s'impose.

C.1.2. Reforme du Programme

Le Plan National d'Investissements Prioritaires du Secteur Agricole (PNIP-SA) est en accord avec les valeurs et la vision du PDDAA et vise la relance économique du Mali en

se basant sur l'agriculture pour accéder à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. En effet, la Loi d'Orientation Agricole (LOA), le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et le Projet de Développement Economique et Social (PDES) qui sont les trois documents de références sur le secteur développement rural sont en parfaite cohérence avec les orientations du PDDAA/ECOWAP.

Dans cette optique, le Mali a décidé de s'orienter vers une approche sectorielle en prenant en compte les quatre piliers du PDDAA. La politique agricole à travers la LOA prend en compte la décentralisation des projets de développement rural au regard des priorités et du financement des projets. La LOA prend en compte la réforme complète du secteur agricole dans son ensemble et, elle a commencé à être mise en application par Décret. Il n'y a donc pas de remarques particulières sur les réformes en cours. La recommandation qui en découle est donc de poursuivre l'application de la LOA comme prévu jusqu'à son aboutissement en intégrant les lois reformant d'autres secteurs comme le secteur privé, l'industrie, le transport...

C.1.3 Alignement avec les engagements compact

Dans le Compact signé en octobre 2009, le Gouvernement malien s'est engagé à réaliser la vision et la stratégie du PDDAA. Le PNIP-SA montre de façon détaillée, le mécanisme à travers lequel le cadre du PDDAA sera mis en œuvre, comme un "programme cohérent du secteur agricole." Le plan d'investissement est aussi cohérent avec les engagements du compact et la stratégie agricole à long terme du Mali indiqués dans les différents documents stratégiques.

Recommandations :

- a) La mise en œuvre de la stratégie du PNIP-SA devrait être incluse pour donner une image globale.

C1.4 Equilibre du Programme

Le coût du PNIP-SA est estimé à 358,845 milliards FCFA, avec une enveloppe de 71,7 milliards FCFA par an en moyenne. Le plan a été élaboré selon 5 programmes prenant en compte six (6) spéculations qui permettront d'atteindre les objectifs du PDDAA. Les spéculations ont été sélectionnées en raison de leur potentiel d'expansion, le grand nombre de personnes concernées et leur importance pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

Le plan d'investissement du Mali s'inscrit dans une perspective régionale et est conforme aux objectifs du l'ECOWAP/CEDEAO. Un choix qui permettra au Mali d'exploiter des avantages comparatifs de la sous région.

C.1.5. Collaboration et coordination interministérielles

La mise en œuvre du plan, tel que structuré, fait appel à d'autres ministères, autres que le ministère de l'Agriculture. A cet effet, il est mis en place un comité interministériel chargé de coordonner la mise en œuvre du PNIP-SA et aussi de valider les documents produits par le groupe technique.

Cependant, la collaboration entre le comité interministériel et les autres parties prenantes n'est pas explicitement clarifiée, en particulier les rapports avec le secteur privé et les partenaires techniques et financiers .

Recommandation :

- a) Le comité interministériel devrait coordonner la mise en œuvre du PNIP-SA en parfaite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes ;
- b) Les rapports entre le Comité interministériel et les acteurs et parties prenantes doivent être précisées dans la stratégie de mise en œuvre du PNIP-SA.

C1.6 Consultation des acteurs

Toutes les réunions et concertations ont connu la participation de toutes les parties prenantes tels que le ministère de l'Agriculture, les différents ministères concernés (pêche, élevage, économie, finance, transport, industrie...), les organisations paysannes, les organisations de la société, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Les PTF dirigés par USAID ont fortement contribué dans l'élaboration du Plan.

Cependant, le plan ne détaille les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre.

Recommandations

- a) Les acteurs et parties prenantes doivent pleinement participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan. Pour ce faire les rôles et responsabilités de chacun doivent être clairement définis dans la stratégie de mise en œuvre.

C.1.7 Implication du secteur privé

L'implication du secteur privé et sa mobilisation apparaissent clairement dans les objectifs clairs du PNIP-SA. Le secteur privé, la société civile, les organisations paysannes et les associations ont été régulièrement consultés en tant que partie prenante dans la formulation du plan d'investissement du Mali, mais aussi tout au long du processus PDDAA. Par ailleurs, le secteur privé malien a toujours été présent dans le secteur agricole. Il intervient dans la fourniture des intrants agricoles et aussi dans la mise à disposition et la commercialisation des produits agricoles.

Cependant, cette implication du secteur privé s'est faite en grande partie de façon informelle, or l'informel ne permet pas le développement rural de manière efficace.

Recommandations

- a) Le secteur privé doit participer effectivement à la mise en œuvre du PNIP-SA ;
- b) Il est nécessaire de favoriser la professionnalisation du secteur privé qu'il joue pleinement son rôle, notamment dans les activités de vulgarisation et de commercialisation.

C1.8 Mesures de coordination du GTD

Le Groupe de travail des donateurs (DWG) au Mali, dirigés par l'USAID, a été activement impliqué dans le Processus du PDDAA, surtout dans l'élaboration et la finalisation du

PNIP-SA. Il fait également partie du Comité national chargé de la mise en œuvre du PNIP.

C1.9 Etat de l'harmonisation des donateurs

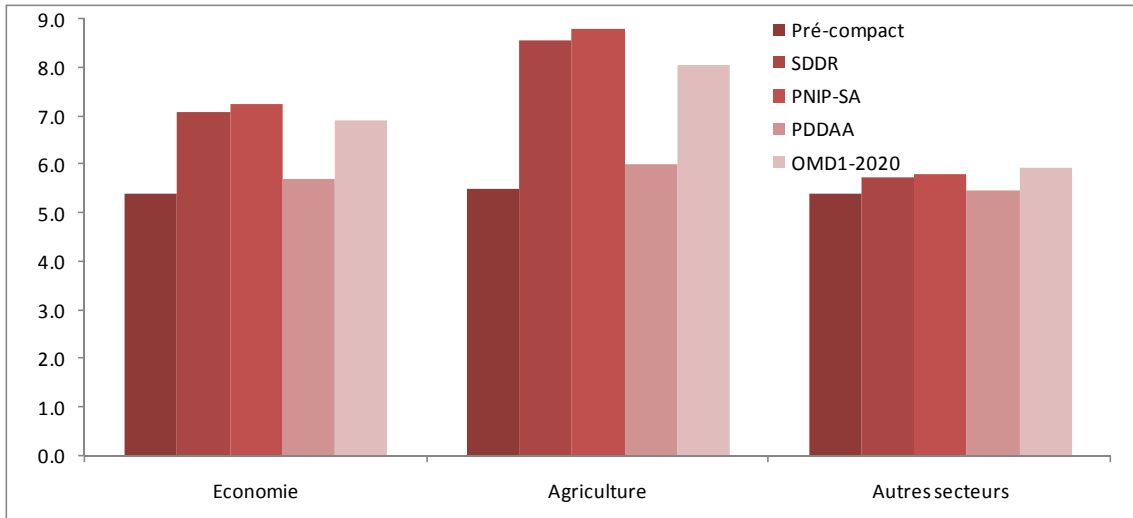
Les donateurs participent au processus du PDDAA depuis la phase pré-compact. Le PNIP comporte des programmes actuels qui sont en train d'être financés par les partenaires au développement. La Banque africaine de développement a confirmé son appui au programme rizicole.

Component 2. Cohérence avec les options de croissance à long terme et de réduction de la pauvreté

C2.1 Les résultats du PNIP-SA comparés aux objectifs de croissance à long terme et de réduction de la pauvreté

Une mise en œuvre effective du PNIP-SA devrait faire croître le PIB total, le PIB agricole et le PIB non agricole respectivement de 7,2%, 8,8% et 5,8% en moyenne. Quoique ces taux soient élevés, les projections à l'horizon 2015 indiquent que leur réalisation ne permettrait pas au Mali d'atteindre la cible de l'OMD de réduction de moitié de la pauvreté en 2015. Pour cela, il faudrait que le secteur agricole croisse de 9,4% par an. Par contre, les taux de croissance attendus du PNIP-SA s'alignent bien sur la cible de croissance du PDDAA et sur les résultats du scénario OMD1-2020 (Graphique 1), indiquant que si le plan d'investissement proposé est totalement financé et convenablement mis en œuvre, il devrait permettre au Mali d'atteindre la cible de réduction de la pauvreté entre 2018 et 2019. Il faut souligner que les taux de croissance correspondant aux objectifs déclarés dans le PNIP-SA sont largement au-dessus des performances du Mali durant la période pré-compact. Le taux de croissance du PIB total pendant cette période a été de 5,4% tandis que les taux de croissance du PIB agricole et du PIB non agricole ont été respectivement de 5,5% et 5,4%. Le PNIP-SA appelle ainsi une accélération de la croissance tant au niveau global et au niveau du secteur agricole de l'ordre d'environ 34% et 60% respectivement dans les 5 prochaines années, ce qui implique une transformation des systèmes de production agricoles du pays. Les choix d'investissement faits dans le PNIP-SA consistant à l'intensification et à la modernisation des systèmes de production et de commercialisation paraissent donc assez judicieux.

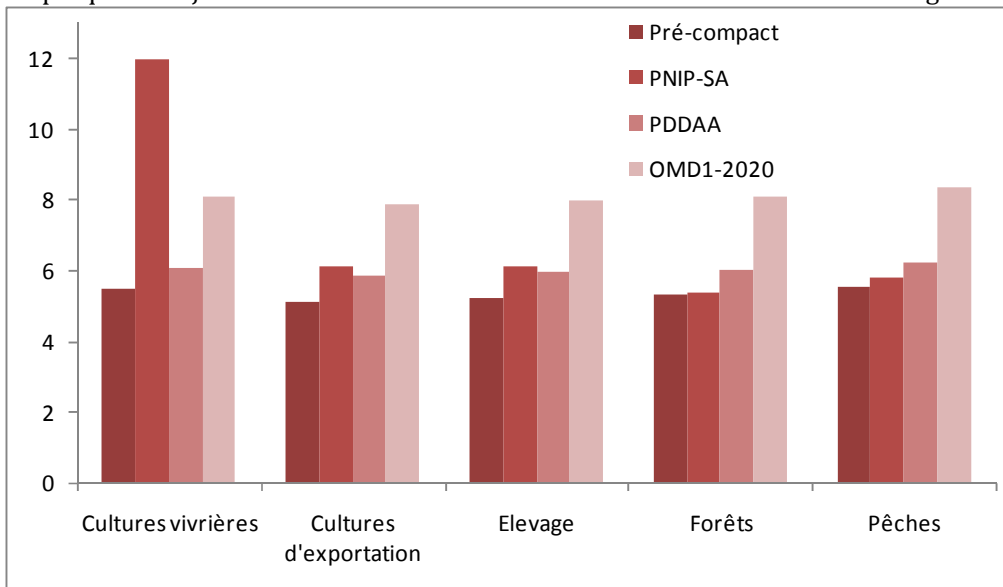
Graphique 1: Objectifs du PNIP-SA et cibles de croissance sectorielle à long terme (%)



C2.2 Croissances sous-sectorielles sous le PNIP-SA comparés aux objectifs à long terme

Le PNIP-SA du Mali indique des objectifs de production à atteindre à l'horizon 2015 pour des céréales, la viande, le lait, la pêche et l'aquaculture ainsi que leurs implications en termes d'extension des superficies irriguées et d'amélioration des rendements. Comme pour le secteur agricole dans sa globalité, les taux de croissance attendus par sous-secteur sous le PNIP-SA sont également supérieurs aux performances pré-compact du pays (Graphique 2). En particulier pour les cultures vivrières, le PNIP-SA implique une accélération de la croissance de l'ordre de 119% par rapport au rythme de la période pré-compact.

Graphique 2: Objectifs du PNIP-SA et cibles de croissance sous-sectorielle à long terme (%)



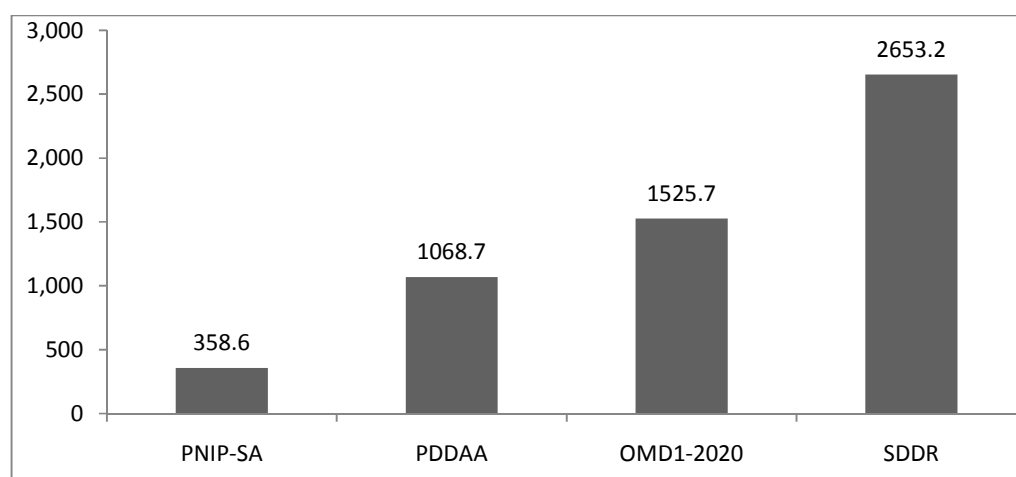
C2.3. Coûts du PNIP-SA comparés aux besoins de financement à long terme

Le besoin de financement total du PNIP-SA se chiffre à environ 358,622 milliards de dollars dont 30,1% sont alloués à la filière riz, 23,6% aux filières bétail viande et lait, 20,7% à la pêche et aquaculture (Tableau 1). Comme indiqué dans le Graphique 3, le budget du PNIP-SA est largement plus faible que le financement requis à long terme pour atteindre l'OMD1 en 2020 ou pour réaliser l'objectif de croissance minimale du PDDAA. Les besoins de financement pour les scénarios OMD1-2020, PDDAA et SDDR sont estimés sur la base des rapports empiriques au Mali entre les dépenses publiques et la croissance agricole et économique globale, d'une part, et entre la croissance et la réduction de la pauvreté, d'autre part (voir Brochure 4). La faiblesse du budget du PNIP-SA pourrait résulter du fait qu'il s'agit d'un programme d'investissement prioritaire à court terme relatif à quelques filières agricoles stratégiques. En outre l'évaluation des besoins de financement pour les scénarios OMD1-2020, PDDAA et SDDR prend en compte aussi les dépenses d'investissement que de fonctionnement.

Tableau 1: Composition du PNIP-SA du Mali

	Montant Milliards de \$US	Part du budget %
Programme de la filière maïs	45.379	12.7
Programme de la filière mil /sorgho	25.616	7.1
Programme de la filière riz	107.904	30.1
Programme des filières bétail viande et bétail lait	84.763	23.6
Programme des filières pêche et aquaculture	73.960	20.6
Programme d'activités transversales	21.000	5.9
Total du PNIP-SA	358.622	100.0

Graphique 3: Budgets du PNIP-SA, du PDDAA et de l'OMD1 (milliards de \$US)



C2.4. Effets du PNIP-SA sur la Pauvreté comparés aux objectifs à long terme

Si les objectifs de croissance du PNIP-SA sont atteints, le taux de pauvreté au Mali serait de 48% en 2015 contre la cible de 34,4% qui correspondrait à l'objectif de pauvreté

OMD1. Cependant si la tendance de croissance induite par le PNIP-SA est soutenue jusqu'en 2020, le taux de pauvreté sera autour de 30,4%, soit en dessous de la cible (voir Graphique 4). Ainsi, le taux de pauvreté qui résulterait de la réalisation des taux de croissance du PNIP-SA à l'horizon 2020 serait de 11,4% inférieur au niveau qui serait atteint sous le scénario OMD1-2020. Quant au taux de croissance agricole réalisable avec le PNIP-SA, il serait de 9,3% supérieur au taux attendu sous le scénario OMD1-2020. Il en résulte que la formulation du PNIP-SA est basée sur une bonne exploitation des sources de croissance et de réduction de la pauvreté au Mali. Le tableau 4 présente la différence de composition de la croissance dans les deux scénarios.

Graphique 3: Taux de pauvreté (%)

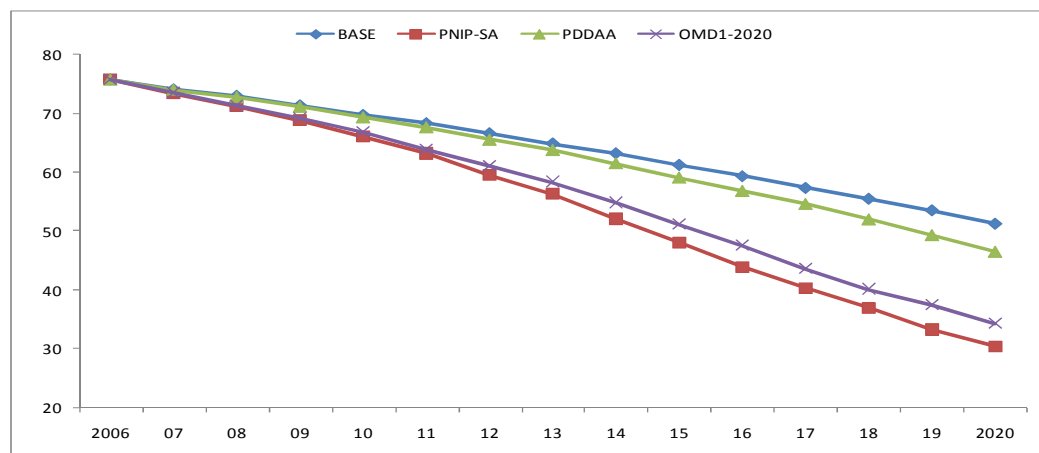


Tableau 4: Composition de la croissance dans les scénarios PNIP-SA et OMD1-2020 (%)

	PNIP-SA	OMD1-2020	Différence
Agriculture	8.8	8.0	9.3
Cultures vivrières	12.0	8.1	47.8
Cultures d'exportation	6.1	7.9	-22.3
Elevage	6.1	8.0	-23.1
Forêts	5.4	8.1	-33.8
Pêches	5.8	8.4	-30.6

C2.5. Conclusions et Recommandations

- a) Les objectifs de croissance poursuivis dans le PNIP-SA ne permettraient pas au Mali de réaliser la cible OMD de réduction de la pauvreté en 2015. Par contre, si la tendance de croissance impulsée par le PNIP-SA est soutenue au delà des cinq prochaines années, le Mali pourrait atteindre la cible de réduction la pauvreté entre 2018 et 2019. Toutefois, ces perspectives impliquent pour le Mali une transformation significative des systèmes de production de manière à améliorer sensiblement les productivités dans les différentes filières agricoles dont en particulier les céréales.
- b) Il n'y avait pas de données pour évaluer les tendances post-compact de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il est important que des arrangements nécessaires soient faits pour régulièrement mettre à jour la base d'enquête de ménages qui a été utilisée pendant l'analyse pré-compact afin de faciliter le suivi des effets de pauvreté et de redistribution des plans d'investissement à venir.

Composante 3 : Adoption des meilleures pratiques et inclusion d'éléments de programmes de base – Viabilité technique des principaux programmes

C3.1 Pilier 1 : Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau

C3.1.1 Gestion durable des terres

Parmi les principes qui guident la conception du plan, l'accent est mis sur l'adoption des approches qui améliorent la productivité tout en protégeant les ressources naturelles. L'aménagement des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité font partie des sous – composantes prévues dans les investissements. Le plan comporte une forte dimension renforcement des capacités, qui encourage le recours aux bonnes pratiques sur le plan environnemental et social. Le PNIP-SA prévoit la consolidation des programmes existants et tente de prendre en compte les expériences en cours, notamment le programme de gestion durable des terres mené par le Ministère de l'environnement.

Cependant, certaines activités tels les aménagements, la construction d'abattoirs et tanneries peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux énormes, qu'il convient de minimiser ;

Recommandations

- a) Il faudra veiller à une application stricte des activités d'atténuation des impacts physiques et sociaux liés aux aménagements et infrastructures agricoles (rizicoles, petits barrages, puits pastoraux etc. ;
- b) La mise en place des abattoirs et tanneries doit faire l'objet d'étude d'impacts environnemental approfondie ;
- c) Il faut prévoir des activités de renforcement de l'environnement institutionnel

C.3.1.2. Maîtrise de l'eau

Les éléments du plan axés sur la maîtrise de l'eau concernent essentiellement l'aménagement des Bas-fonds, des plaines inondables, des mares, des périmètres irrigués villageois, les périmètres maraîchers, les Oueds et les Oasis. Le choix de la maîtrise de l'eau à l'échelle des bas fonds, ou des villages (petite irrigation, irrigation villageoise) se justifie par le fait que la majorité populations démunies est tributaire de ces formes de maîtrise de l'eau. Ce sont les formes d'irrigation qui sont les plus répandues sur l'ensemble du territoire Malien.

Les aménagements hydrauliques relatifs au programme riz du PNIP rentrent dans le cadre du programme gouvernemental d'aménagement hydro-agricole 2008 – 2012. Les sites d'irrigation ciblés ont déjà fait l'objet d'identification préliminaire dans le cadre du programme national d'irrigation de proximité. Les investissements prévus couvrent une superficie de l'ordre de 27000 ha.

Cependant, bien que l'hydraulique agricole soit signalé parmi les défis à relever dans le plan, la grande irrigation qui devrait permettre une augmentation sensible des superficies irriguées ne fait pas partie des priorités du plan. Alors même que la grande

irrigation constitue une des priorités au niveau national et se situe dans un cadre global dans lequel s'intègre le PNIP-SA lui-même.

Recommandations

- a) Le plan devrait indiquer plus clairement son articulation avec les programmes existants, d'autant plus que ceux-ci sont en état d'exécution plus avancé en général.
- b) Pour minimiser les contraintes de coût élevé des intrants en matière de développement agricole, il faut utiliser les bonnes pratiques peu coûteuses en matière d'irrigation ;

C3.1.3. Gouvernance et administration des terres

En matière de politique foncière, le PNIP prévoit au titre de l'amélioration de la sécurité foncière des périmètres aménagés, l'élaboration de schémas et plans d'aménagement sur les terroirs concernés et l'établissement de cadastres. Les conclusions et recommandations des Etats généraux sur le foncier et particulièrement en zone rurale, seront également mises en œuvre. Aussi les commissions foncières seront opérationnelles progressivement sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion foncière, des tests sont en cours dans les régions où vont se réaliser les aménagements hydro – agricoles prévus dans le cadre du PNIP – SA. Ces tests ont pour but de sécuriser la propriété foncière par une sorte de titre formel de façon à encourager les investissements sur les terres.

Cependant, l'établissement des cadastres et des commissions foncières risquent de prendre suffisamment de temps, compte tenu de leur caractère participatif et inclusif. Une bonne partie du temps de mise en œuvre du projet risque de s'écouler avant la finalisation des processus d'établissements des cadastres et des commissions foncières. Le plan ne prévoit pas de mesures pour la promotion des réformes institutionnelles en matière de gouvernance et d'administration foncière. De même, il manque des actions de renforcement des capacités des acteurs fonciers. Le plan ne propose pas de mesures de sécurisation des exploitants face aux multinationales qui acquièrent d'importantes surfaces de terres, et souvent au détriment des collectivités sans leur consentement.

Recommandations

- a) Prendre des dispositions idoines afin que la mise en place des cadastres et des commissions foncières ne retarde la mise en œuvre du projet. Il
- b) Il serait utile de programmer des activités de renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs fonciers ;
- c) Il faut prévoir la mise en place d'un système national d'information foncière sur la base des activités ;
- d) Le PNIP – SA devrait prévoir des actions spécifiques pour la prise en compte effective des acquis des tests de sécurisation foncière en cours vue de la généralisation de tels procédés si les tests ont concluants.

C3.2. Pilier 2

Un des cinq principaux objectifs stratégiques du PNIP-SA est l'accroissement des revenus des producteurs par la création de plus-values grâce à la transformation et l'amélioration de la compétitivité pour un meilleur accès des produits au marché. Le

pays adopte une approche chaîne de valeurs dans tous les programmes. Les activités seront menées par les entreprises, avec des perspectives de commercialisation et d'amélioration de la sécurité alimentaire. L'évaluation se base sur les principes du Cadre Stratégique du Pilier II pour l'amélioration des Infrastructures Rurales et favoriser les conditions d'accès au marché à travers les quatre domaines stratégiques développés ci-dessous :

C3.2.1. Domaine Stratégique A : Améliorer la compétitivité et saisir les opportunités sur les marchés local, régional et international

Le Plan d'Investissement du Mali entend développer de nouveaux produits à l'effet de saisir les opportunités des marchés émergents à travers le respect des normes de qualité pour les exportations et le développement des marchés nationaux et régionaux. Il vise également l'accroissement des cultures vivrières traditionnelles pour satisfaire le marché local. Un accent sera mis sur l'amélioration de l'élevage et de la pêche pour profiter de la croissance attendue de la demande en protéines animales. Le Plan d'Investissement prévoit également le développement de systèmes d'information sur le marché pour renforcer les capacités des producteurs, y compris les petits exploitants pour accéder aux nouvelles opportunités.

Le plan reconnaît que les investissements clés dans le commerce régional permettront au Mali d'exploiter son avantage comparatif pour certains produits dans la région. Cette approche est conforme avec l'ECOWAP/PDDAA pour l'intégration régionale. L'harmonisation des politiques régionales, la certification et les normes les aideraient à accéder au marché sous - régional. En ciblant les cultures d'exportations, une plus grande attention devrait être accordée à l'évaluation du potentiel réel du marché ciblé et les besoins des marchés régional et international. La facilitation de la libre circulation des biens et services à travers les frontières doit se poursuivre afin de promouvoir le développement du commerce régional des produits agricoles.

Recommandations

- a) Elaborer des stratégies de partenariat pour engager le secteur privé et aider les petits exploitants à transformer leurs organisations en entités commerciales crédibles ;
- b) Poursuivre l'harmonisation et les activités de facilitation du commerce le long des corridors ;
- c) Harmoniser au niveau de la région la reconnaissance mutuelle des agences de certification et mettre en œuvre les règles harmonisées sur les semences, les engrais et les pesticides dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- d) Mettre en place une Cellule au sein du Ministère de l'Agriculture chargée des Négociations Commerciales International, de l'Information et des études prospectives sur les tendances du marché international.

C3.2.2. Domaines Stratégique B : Investir dans les infrastructures commerciales et d'échanges pour réduire le coût d'approvisionnement des marchés national, régional et international

Le plan considère l'amélioration des infrastructures commerciales (routes, routes rurales) et la gestion de l'excédent de production (installations de stockage,

transformation) comme un défi majeur pour une meilleure connexion au marché des produits animaux et végétaux. Le plan espère appuyer le développement des infrastructures, notamment de transport (routes et pistes), de transformation et de conservation (chambre frigorifique, appui à la construction d'entrepôts dans les zones de production) pour à réduire les pertes post-récoltes et faciliter la circulation des produits. Des investissements supplémentaires dans le développement rural pour un meilleur accès à l'énergie (électrification des zones rurales), l'eau potable et les télécommunications pourraient être des préalables au développement des entreprises de transformation en milieu rural, mais le PNIP n'indique pas clairement qui développera les entrepôts et fera les autres investissements infrastructurels mis en exergue dans le Plan d'Investissement. Le PNIP gagnerait à prendre en compte le développement des parcs agro-industriels, y compris les plateformes de conditionnement et de chargement, les installations de transformation liés aux entrepôts.

Recommandations

- a) Identifier les pôles de croissance agricole au niveau régional où les infrastructures commerciales et les installations de transformation seront concentrées ;
- b) Faciliter le stockage des produits du secteur privé- confection de reçus d'entreposage.

C3.2.3. Domaine Stratégique C : Développer les chaînes de valeurs et l'accès aux marchés financiers

Le plan adoptera une approche chaîne de valeur dans tous les programmes, en reconnaissant que l'amélioration de la productivité nécessite la transformation et l'accès aux marchés. La stratégie du Gouvernement met un accent particulier sur les activités de commercialisation, la réduction des pertes post - récolte et la valeur ajoutée. Cela impliquera une collaboration avec le secteur privé qui aura une plus grande influence dans le développement des entreprises agricoles le long de leurs chaînes de valeurs. La création de valeur ajoutée à travers le conditionnement et la transformation est prévue pour les principales chaînes de valeurs stratégiques. Le pays entend développer les services de base de support à la production, notamment l'amélioration de la fourniture / distribution des intrants et les services et institutions financiers en milieu rural.

Cependant, le PNIP ne prend pas suffisamment en compte le développement des prestations de services financiers (non seulement la fourniture de microcrédit, mais aussi l'assurance, le crédit aux nouvelles PME pour le capital et l'investissement) le long de la chaîne de valeur. Les attentes du secteur privé ne sont toujours pas claires. Dans le document actuel, il apparaît que le secteur public prévoit toujours d'être fortement présent dans la fourniture directe des intrants, des services et dans la réalisation des infrastructures commerciales.

Recommandations :

- a) Supprimer les obstacles règlementaires, techniques et financiers à la création et à la croissance des entreprises
- b) Développer les infrastructures commerciales et renforcer les compétences qui faciliteraient l'intégration des petits exploitants dans les chaînes de valeurs dynamiques et plus importantes

- c) Introduire des mécanismes novateurs pour la prestation des services financiers ;
- d) Développer les PPP pour appuyer la fourniture des infrastructures commerciales stratégiques par le secteur privé lui-même.

C3.1.4. Domaine Stratégique D : Renforcement des capacités commerciales et techniques des organisations paysannes et des associations commerçantes

Le PNIP prévoit d'apporter son soutien aux associations féminines impliquées dans le processus de transformation, de commercialisation et d'exportation, en particulier pour le maïs, à travers la maintenance et le développement des infrastructures facilitant l'accès au marché. Il appuiera aussi les programmes de formation de tous les acteurs. Par contre, il n'intègre pas de stratégies de partenariat pour impliquer le secteur privé à travers des PPP et pour appuyer les petits exploitants à transformer leurs organisations en entités commerciales crédibles.

Recommandations

- a) Mettre l'accent sur le développement des associations et développer un programme de formation en renforcement des capacités pour les OP/AC. Certaines activités comme la commercialisation et la distribution des intrants pourraient être menées par les OP/AC et d'autres entreprises privées,
- b) Renforcer les capacités des OP/AC pour la mobilisation, le plaidoyer et le partenariat,
- c) Renforcer le rôle des OP/AC dans la promotion de l'intégration des petits exploitants dans les chaînes de valeurs agricoles.

C3.3. Pilier 3 :

Le gouvernement malien a opté pour l'utilisation de la croissance de l'agriculture et du développement comme moteur de la croissance économique et du développement. L'approche du gouvernement est en concordance avec le plan de développement agricole de la CEDEAO et du PDDAA qui sont relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement de l'Afrique.

Le tout premier objectif est l'élimination de l'éradication de la faim chronique et la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire. Aussi, pour le Mali, l'approche adoptée dans le plan d'investissement opte pour l'atteinte de la sécurité alimentaire par l'augmentation de la production agricole à travers cinq programmes incluant six filières de production. Ce sont : le maïs, le mil-sorgho, le riz, le bétail-viande, le lait, la pêche et l'aquaculture.

Ces productions se font dans les zones favorables à leur production et tiennent compte de l'augmentation des superficies (pour augmenter les rendements) et l'intensification (engrais, semences) sur les anciennes exploitations pour un accroissement de la productivité.

Chaque filière est choisie à cause de son rôle prépondérant dans l'apport nutritionnel ; cas de l'aquaculture pour l'apport de protéines animales. Les choix sont donc faits pour leur contribution majeure au renforcement de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle au Mali (cf. LOA).

Le plan encourage la production locale des principales denrées alimentaires et renforce ainsi la sécurité alimentaire à travers : i) l'augmentation de la disponibilité et l'accessibilité économique à la nourriture, par accroissement de la production tirée par la productivité, la réduction des coûts de commercialisation et la croissance des revenus des participants à ces filières ; - ii) l'amélioration de la nutrition de la population à travers la production de nutriments clé et une meilleure éducation nutritionnelle.

Le document tient compte, de l'approche chaîne de valeur par: productivité, amélioration technologique, approvisionnement en intrant, transformation pour la consommation. Il tient également compte du genre à travers les filières lait et le poisson, qui sont des domaines dans lesquels le travail des femmes domine.

Le plan fait ressortir une réelle volonté d'accroissement de la production. Ceci démontre le souci du PNIASA d'atteindre le taux de six pour cent d'apport du secteur agricole à travers l'intensification et la modernisation des systèmes de production.

Il renferme également une logique d'intervention par filière et fait ressortir les éléments à prendre en compte année par année. Il existe donc un cadre logique pour l'exécution de chaque programme.

Le plan prévoit également le renforcement du dispositif national de prévention de gestion des crises. Aussi, au sein de chacun des 5 programmes, le VIH- SIDA est pris en compte par des séances de sensibilisation.

Cependant, bien que le plan annonce bien les mesures sanitaires et phytosanitaires pour les produits de rente et d'exportation, il n'aborde pas les mesures pour les produits vivriers. Aussi, la stratégie de mise en œuvre de cette activité n'est pas précisée. Par ailleurs, les liens entre le plan et les programmes extérieurs au PNIP-SA, ne sont précisés.

Recommandations :

- a) Le plan doit prendre en compte le renforcement et ou la création de laboratoires d'analyse pour tester l'état nutritionnel des aliments ;
- b) Il faut mettre en place des filets sociaux et nutritionnels ;
- c) Améliorer les circuits de distribution des aliments et renforcer la chaîne de froid ;
- d) Faire le contrôle sanitaire des aliments et de l'eau ;
- e) Contribuer à la lutte contre les carences en nutriment et appuyez la création et l'équipement des centres de réhabilitation ;
- f) Il faut raisonner en terme de droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C3.4. Pilier 4

Le PNIP-SA a été élaboré pour atteindre la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté au Mali. Il est structuré en trois programmes d'investissement prioritaires qui sont notamment : i) Promotion des filières céréalières (maïs, mil/sorgho, riz) ; ii) Promotion des filières lait/viande ; iii) Promotion des filières pêches et aquaculture.

Ces trois programmes d'investissement prioritaires sont décomposés en cinq composantes qui sont: i) Renforcement des capacités ; ii) Investissement ; iii) Production compétitive ; iv) Formation/Recherche ; v) Sécurité alimentaire.

Ainsi chaque composante contribue au développement des filières prioritaires du PNIP-SA. Les composantes qui couvrent le Pilier 4 du PDDAA sont essentiellement le renforcement des capacités et la formation/recherche. Aussi, chaque sous composante prend en compte le Pilier 4, sauf les sous composantes de la composante 5.

Le cadre pour la productivité agricole en Afrique qui est le guide de mise en œuvre du pilier quatre donne des indications clés à intégrer dans le plan d'investissement agricole. Les grands thèmes abordés par le FAAP sont l'autonomisation des paysans, la vulgarisation agricole, la recherche agricole, la formation et l'enseignement supérieur dans le domaine agricole. Bien qu'il existe des normes indiquées dans le FAAP, il n'existe pas de format standard pour intégrer les différents éléments du FAAP, mais il est recommandé d'y incorporer tout ces éléments pour une mise en œuvre du Pilier 4.

Les différentes activités mentionnées dans les différents sous programmes du plan sont conformes aux exigences du FAAP en ce qui concerne l'autonomisation des paysans et la vulgarisation agricole. De manière générale le PNIP-SA souligne son alignement avec les exigences des Partenaires Techniques et Financiers. Le budget montre le partage du financement du plan entre l'Etat et les bénéficiaires.

Cependant, le plan manque d'informations précises concernant la formation d'étudiants aux métiers agricoles en tant que chercheurs et agents de vulgarisations. Bien que mentionné, le plan ne clarifie pas la mise en œuvre des activités telles que l'actualisation des programmes de formation par rapport aux nouveaux défis tant dans le secteur publiques que dans le secteur privé au niveau national et international.

Les activités liées à la recherche ne sont également pas spécifiées en détails malgré l'état avancé du système de recherche agricole national Malien. Les activités axées sur le rôle de l'Etat dans le financement et la régulation de la recherche et le rôle du secteur privé, des ONG et des Organisations paysannes, n'apparaissent pas clairement.

Recommandations

- a) Il faut prévoir la prise en compte des besoins du marché de l'emploi dans les secteurs public et privé pour renforcer la formation des techniciens, ingénieurs et chercheurs pour l'efficacité de la recherche et de la vulgarisation, ainsi que l'efficience du secteur privé dans la production, la vulgarisation, la commercialisation et l'exportation.
- b) Il faut prévoir la prise en compte des priorités de recherche basée sur la demande des acteurs du secteur agricole.

Le **sous programme Maïs** prend en compte les éléments de l'autonomisation des paysans en assurant la formation des organisations tout au long de la chaîne des valeurs avec un accent particulier sur l'utilisation des medias pour l'appui au système d'information. L'aspect genre est également pris en compte.

Cependant, on dénote encore une très grande implication de l'Etat pour ce qui est du renforcement des capacités des acteurs. Le niveau de participation des organisations paysannes, des ONG et du secteur privé n'est pas spécifié.

Recommandations :

- a) La clarification dans le plan du niveau d'implication des différents acteurs le long de la chaîne des valeurs en donnant plus d'autonomie aux organisations paysannes et au secteur privé avec un rôle régulateur du secteur public dans le financement des prestations et des prestations de service dans la vulgarisation et le transfert de technologie.
- b) Le renforcement de l'approche participative dans la recherche pour adresser les problèmes des acteurs de la chaîne de valeur du maïs en terme de productivité, l'amélioration des semences et la transformation pour apporter la plus-value tout en considérant la valeur nutritive des aliments.

Le **sous programme mil/sorgho** prend en compte les mêmes activités de vulgarisation et de renforcement de capacités que le maïs.

Cependant, on dénote encore une très grande implication de l'Etat pour ce qui est du renforcement des capacités des acteurs. Le niveau de participation des organisations paysannes, des ONG et du secteur privé n'est pas spécifié. Aussi, il n'y a pas de clarification sur des activités de recherche et de formation dans ce sous programme.

Recommandations

- a) La clarification du niveau d'implications des différents acteurs le long de la chaîne des valeurs donnant plus d'autonomie aux organisations paysannes et au secteur privé avec un rôle régulateur du secteur public dans le financement et les prestations de service ;
- b) Le renforcement de l'approche participative dans la recherche pour adresser les problèmes des acteurs de la chaîne de valeur du maïs en terme de productivité, l'amélioration des semences et de transformation tout en considérant la valeur nutritive des aliments et la disponibilité du produit sur le marché ;
- c) Les activités de recherche et de formation doivent être spécifiées en prenant en compte les normes du FAAP qui sont le financement de la recherche, la participation du secteur privé et des organisations paysannes dans l'établissement de priorités dans la recherche, le traitement salarial des chercheurs, l'apport de fond compétitif.

Le **sous programme riz**, dans sa composante renforcement des capacités, adresse toutes les exigences du FAAP en ce qui concerne l'autonomisation des paysans et la vulgarisation. Ce sous programme est très important pour le Mali qui base sa politique de sécurité alimentaire sur le riz. Ce sous programme couvre aussi des questions transversales telles que le paludisme et le SIDA qui sont un facteur limitant pour la main d'œuvre productrice.

Cependant, le PNIP ne détaille le mode de financement des programmes de recherche et de vulgarisation sur le Système de riziculture intensive. sera financé, par qui et à quelle hauteur pour chaque acteur. Le PNIP ne spécifie pas qui est- ce qui fixera les priorités de recherche.

Recommandations

- a) Définir clairement les acteurs qui financeront les activités de recherche et de vulgarisation tout en gardant le rôle régulateur et financier principal de l'Etat dans la recherche . Toutefois, une plus grande autonomie devrait être donnée aux organisations paysannes en termes de choix des priorités de recherche et de vulgarisation.

Le **Programme lait/viande** dans sa composante renforcement des capacités est aligné avec les exigences du FAAP en s'axant principalement sur le renforcement des capacités des OPA, des structures publiques et parapubliques et des collectivités territoriales. Le renforcement des capacités se fera tout au long de la chaîne des valeurs avec la formalisation et la professionnalisation des différentes associations de la filière incluant les associations féminines. La formation d'agents de vulgarisation pourrait renforcer l'efficacité de la dissémination des technologies.

Cependant, le PNIP fait ressortir la faible diffusion et l'adoption des acquis de la recherche dans l'alimentation et l'amélioration génétique, alors qu'il existe peu de recherche dans le plan sur l'accès des produits animaux aux marchés et les circuits de commercialisation. Par ailleurs, il n'existe plus de programme de vulgarisation dans la filière

Recommandations :

- a) Il faudrait impliquer les NARS du Mali dans la recherche orientée vers les productions animales c'est-à-dire lait/viande en développant l'approche participative pour permettre une meilleure adoption des technologies .
- b) Il faudrait renforcer la vulgarisation avec la participation des associations d'éleveurs au niveau de l'accès aux marchés comme le stipule le plan. Le financement de la vulgarisation devra progressivement être financé par les bénéficiaires et le secteur privé devra être beaucoup plus impliqué dans la prestation de services de vulgarisation.

Le **programme pêche et agriculture** dans sa composante « renforcement des capacités » est aligné avec les exigences du FAAP en s'adressant à tous les acteurs de la filière en prenant en compte les systèmes d'informations sur la pêche, les activités de transformation, de conservation et de commercialisation. Aussi, la composante productivité et compétitivité prend en compte des éléments du FAAP à travers le développement de nouvelles techniques pour la conservation et la professionnalisation des acteurs sur la chaîne des valeurs. La composante recherche et formation s'accroît sur l'évaluation des stocks, l'alimentation de poissons. Les activités de formation s'orientent aussi vers les questions transversales, tel le SIDA.

Cependant, il n'est pas prévu la formation d'agents aux bonnes pratiques de contrôle qualité le long de la chaîne des valeurs.

Recommandations

- a) Les activités de recherche devraient être guidées par la demande des acteurs de la filière pêche et aquaculture ;
- b) Les activités de vulgarisation devrait être prises en charge par les associations

C3.5. Questions transversales

C5.1. Pisciculture, pêche et aquaculture, Elevage

Le plan d'investissement pour le Mali a identifié six produits comme cultures prioritaires, dont le poisson et les produits animaux. La raison est que le développement de ces produits est considéré comme un moyen, entre autres, de répondre à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement des moyens d'existence, principalement pour les femmes, la création d'emplois et ainsi la réduction de la pauvreté dans la société.

Le développement de la pisciculture ou de l'aquaculture, prend en compte l'évaluation de l'habitat aquatique pour la pisciculture dans le pays.

Cependant, il manque il n'y a pas de réelle stratégie et /ou de plan pour le développement de l'aquaculture. Ainsi, les questions telles que la disponibilité pendant toute l'année d'alevins ou de "semence de poisson", n'ont pas été suffisamment analysées. Ces questions principales sont celles qui, pendant des décennies, ont empêché l'aquaculture africaine d'englober des entreprises agricoles compétitives.

Recommandations :

- a) Il faut prévoir le développement ou l'adoption des technologies post-récolte pour réduire les pertes de poissons n'est pas prévue dans le plan
- b) Une stratégie de développement de l'aquaculture pourrait être intégrée dans le plan
- c) Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de gestion des méthodes traditionnelles de capture ;
- d) Il faudra veiller à la disponibilité des "semences de poisson" dans le commerce. Aussi ce secteur doit être dirigé par le secteur privé, le public secteur n'assurant que la promotion et la facilitation.
- e) Il faut prévoir des activités favorisant l'amélioration de la production de viande et de lait (pâturages, laboratoires de contrôles etc.)

C5.2. Changements climatiques

Dans la conception des infrastructures, le plan prévoit la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les changements climatiques et de son Plan d'Action National d'Atténuation des risques (PANA).

Cependant, les actions à mettre en œuvre ne sont pas précisées.

Recommandations

- a) Il faudra préciser les actions à mettre en œuvre dans le PANA, qui permettront d'atténuer les effets des changements climatiques.

C5.2. Suivi et Evaluation

Le suivi évaluation est décrit et détaillé dans le plan d'investissements avec des responsabilités très claires pour le suivi. Le suivi environnemental est clairement affiché. Les types de rapport à produire sont également définis. On note une production

dans les 3 dernières années d'un rapport annuel sur les tendances du secteur agricole et des conditions de vie des ménages par une équipe coordonnée par la CPS/MDR, sous l'égide du ReSAKSS

Cependant, le plan ne renferme pas de cadre logique d'intervention avec des indicateurs très clairs.

Recommandations :

- a) Etablir un tableau de bord des indicateurs très clairs permettant de suivre les actions du plan, mais aussi l'impact des réalisations ;
- b) Prévoir des indicateurs, qui puissent renseigner le processus du Mali pour être intégré dans le suivi évaluation des institutions piliers et au niveau continental ;
- c) Mise en place d'un nœud national SAKSS

Composante 4 : Alignement avec les engagements du pays

C4.1 Etablissement des priorités dans le plan d'investissement

Le plan d'investissement a trois composantes prioritaires. La première est constituée du groupe de céréales (maïs, mil/sorgho et riz), la deuxième comprend le lait/la viande et la troisième est composée de la pêche et de l'aquaculture. Cette situation se justifie par le fait que depuis la hausse des prix des produits en 2008/2009, la disponibilité des céréales est devenue une préoccupation principale des populations et des gouvernants. Il est indiqué que le lait et la viande sont les principaux produits commerciaux, alors que la pêche et l'aquaculture sont considérées principalement comme des activités qui peuvent contribuer à augmenter la part de l'agriculture dans le PIB.

Cependant, le niveau de priorité de la pêche et de l'aquaculture dans le plan reste faible.

Recommandations

- a) Le niveau de priorité de la pêche et de l'aquaculture peut être reconsidéré compte tenu de leur importance en tant que source de protéines animales chez la majorité de la population et aussi de leur contribution au PIB agricole si le déficit financier dans les conditions d'investissement n'est pas disponible.

C4.2 Liens avec les programmes/projets sectoriels existants

Le plan d'investissement du Mali est cohérent avec le programme de développement agricole de la CEDEAO ECOWAP, et avec le PDDAA. Il est compatible également avec les Objectifs du millénaire pour le développement. Le Plan d'investissement du Mali est salué pour avoir abordé les activités qui assurent la sécurité alimentaire et nutritionnelle et couvrent le genre. Il est cohérent avec la stratégie de développement agricole pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique.

C4.3 Liens avec les plans régionaux de développement agricole

Le plan d'investissement du Mali est cohérent avec le programme de développement agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA). Le principal point fort du plan pourrait être son anticipation à produire des excédents de produits alimentaires que le pays pourrait

faire pour améliorer sa propre balance commerciale tout en exportant des produits alimentaires dans la région.

Cependant, le plan n'explique pas comment, il compte régler le problème des barrières non tarifaires qui entravent le commerce régional. Le Mali exporte déjà du poisson vers certains pays de la CEDEAO, mais la qualité des produits pourrait ne pas répondre aux normes internationales.

Recommandations :

- a) Mettre en exergue comment le pays compte régler le problème des obstacles au commerce régional ;
- b) Le Mali devrait mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité des produits en vue de pouvoir commercer au niveau international.

C4.4 Identification des questions de politique et des mesures requises pour les résoudre

Les politiques publiques qui soutiennent le plan d'investissement du Mali incluent celles qui encouragent les mesures fiscales appropriées et le commerce régional, le développement des marchés internes de produits agricoles et améliorent les modes de faire valoir et la sécurité.

Pour le moment, le Gouvernement n'a pas identifié de questions de politique qui pourraient avoir un impact négatif sur son plan d'investissement après avoir récemment aligné les projets et programmes sur l'approche sectorielle. Cependant, le Gouvernement peut continuer à améliorer d'autres politiques en faveur de son plan d'investissement.

Composante 5 : Réalisme opérationnel

C5.1 Viabilité des dispositions de mise en œuvre

Le PNIP a prévu la mise en place et l'utilisation d'institutions Etatiques et non-Etatiques pour sa mise en œuvre. Les ministères chargés du secteur agricoles, de l'économie, des finances, de l'industrie, de la profession agricole, les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé auront des rôles et des responsabilités dans la mise en œuvre du PNIP-SA.

Par ailleurs, il existe un comité interministériel pour coordonner les activités entre les différents ministères. Les Cadres de Dépenses à Moyen Termes de chaque ministère définissent leur budget tenant compte du PNIP-SA. Aussi, la coordination des ressources et le suivi se fera à travers les organes de la LOA, tel que le Conseil Supérieur de l'agriculture et le Gouvernement.

Cependant, il n'est pas précisé comment ces différentes structures pourront communiquer et harmoniser leurs actions et procédures entre elles en vue de mettre en œuvre les différents programmes.

Recommandations :

- a) Il y a un besoin de clarification sur le rôle de chaque institution concernée et son niveau de collaboration avec les autres institutions concernées ;
- b) Le PNIP SA devrait donner des indications claires sur la gestion de la communication et l'harmonisation des procédures entre les différentes institutions concernées. Cela permettra de faciliter le traitement administratif et financier des différents projets et programmes.
- c) Le PNIP-SA devrait préciser le rôle et le niveau de décision et d'intervention de chaque institution participant à sa mise en œuvre. En effet, cela devrait permettre d'avoir une vision claire du rôle et du niveau d'intervention de chaque institution à différents niveaux de l'échelle de décision et de communication, afin de ne pas avoir de problèmes de duplication des rôles et de blocage pendant la phase de mise en œuvre.

C5.2 Evaluation institutionnelle

L'organisation institutionnelle dans la mise en œuvre du PNIP prévoit des revues sectorielles conjointes annuelles. Les ministères chargés du secteur agricole, de l'économie, des finances, de l'industrie, de la profession agricole, des collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé auront des rôles et des responsabilités dans la mise en œuvre du PNIP-SA

Il est clairement identifié dans le document le renforcement de capacité dans les différents programmes en vue de mettre en œuvre le PNIP. Néanmoins il n'est pas indiqué dans le document le renforcement de capacité en ressources humaines pour la mise en œuvre et la coordination au point de vue administratif et financier.

Recommandations :

- a) Il y a un besoin de renforcement des capacités en matière de coordination et de suivi pour rendre le financement et l'administration plus efficaces dans la mise en œuvre des programmes du PNIP-SA. Ce qui permettra un traitement des dossiers plus efficaces et une facilitation pour les procédures d'audit au niveau des projets et programmes.

C5.3 Plan de financement indicatif

Les coûts des investissements prévus dans le programme / filière riz devraient spécifier les coûts liés aux aménagements compte tenu du fait que des acquis existent en matière de réduction des coûts d'étude et de réalisation des périmètres irrigués, La mise en exergue des possibilités de réduction des coûts unitaires de l'hectare aménagé pourrait encourager les investisseurs à contribuer à l'accroissement des superficies irriguées. Les coûts des investissements (Par exemple 1000 ha d'aménagements hydro - agricole, équipements et infrastructures agricoles dans le cadre de la composante mil- sorgho) ne semblent pas être en harmonie avec les coûts unitaires fournis en annexe sur les détails budgétaires. En effet, de façon systématique, le coût unitaire de l'ha aménagé (maïs, riziculture, de bas fonds, mil sorgho irrigués) est de 2000 000 de FCFA, alors qu'il existe des acquis dans la mise œuvre des réalisations avec participation des usagers. La mise à profit de l'approche participative dans la création des aménagements hydro -agricole ne se retrouve pas dans le détail des budgets.

Recommandations :

- a) Clarifiez le lien ou l'articulation du programme avec les autres projets et programmes en cours et ayant déjà été réalisés (valorisation pour ces derniers)
- b) Il serait très profitable pour la mise en œuvre du plan de profiter au maximum des expériences passées ou en cours sur la réalisation des aménagements hydro – agricoles. Plusieurs ONG disposent d'approches ou de méthodologie de mise en œuvre des aménagements hydro –agricoles durables à des coûts raisonnables qui sont véritablement incitatifs.

C5.4 Revue des dépenses publiques agricoles

Le PNIP-SA devrait coûter 358, 85 milliards de dollars US. Actuellement, le secteur public s'est engagé à financer 20% du coût. Le plan espère que 15% du coût sera pris en charge par les bénéficiaires des projets inclus dans les programmes. Mais il reste encore un déficit budgétaire de 65%.

Le PNIP-SA indique que le Gouvernement et ses partenaires au développement développeront une synergie pour faciliter la participation du secteur privé à la mise en œuvre du plan. Cependant, le plan n'explique pas comment ces synergies contribueraient à combler le déficit financier.

C5.5 Capacité de gestion des finances publiques

Le budget pour la mise en œuvre du PNIP-SA qui vise un taux annuel de croissance agricole de 8,8% pour la période 2011-2015 est évalué à 358.85 milliards de Francs CFA, soit un budget annuel de 71,77 milliards de FCFA environ. Le budget du PNIP-SA est en régression par rapport aux dépenses publiques agricoles enregistrées en 2006 au Mali. Celles-ci s'élevaient à 90.7 milliards de FCFA. Aussi, le budget du PNIP-SA paraît très modeste comparé aux projections des besoins de financement agricole à long terme pour le scénario le plus proche du PNIP-SA en terme de croissance agricole, à savoir le scénario SDDR (Schéma Directeur de Développement Rural) qui vise un taux de croissance agricole de 8.5%.

Pour la période 2011-2015, ces projections, s'élèvent à 1 430 et 2 653 milliards de Francs CFA selon respectivement, l'hypothèse d'une élasticité élevée entre le financement de l'agriculture et la croissance agricole et celle d'une faible élasticité. Même dans le cas de figure d'une hypothèse optimiste d'une élasticité élevée, le budget du PNIP-SA atteint à peine le quart des dites projections.

Si l'on considère les niveaux actuels de financement agricole atteints au Mali ainsi que le taux de croissance du financement agricole sur la période récente, 18.4%, on a davantage de raisons de penser que les niveaux de financement requis pour l'exécution du PNIP-SA sont sous estimés.

Recommandations :

Compte tenu de l'inconstance apparente du niveau budget estimé pour la réalisation du PNIP-SA, il est impérieux de reprendre l'exercice d'évaluation des coûts requis pour la bonne mise en œuvre du PNIA

Objectif de croissance agricole du PNIA	Scénario de la modélisation le plus proche du PNIA		Dépenses agricoles les plus récentes documentées			Croissance des dépenses agricoles		Taux de croissance du budget agricole selon les résultats de modélisation		Ratio budget agricole/ budget total selon les résultats de la modélisation		Niveau de financement requis pour 2011-2015 selon les résultats de la modélisation en milliards de FCFA		Niveau de financement du PNIA pour 2011-2015 en milliards de FCFA
	scénario	Taux annuel de croissance agricole	Montant en milliards de fcfa	Ratio dépenses agricoles/ dépenses totales	année	Taux de croissance	période	elasticite faible	elasticite elevee	elasticite faible	elasticite elevee	elasticite faible	elasticite elevee	
8.80%	SDDR	8.50%	90.7	9.70%	2006	18.40%	2000-2006	10.30%	7.40%	66.90%	31.20%	2,653.20	1,429.80	358.85

C5.6 Evaluation des risques

Le PNIP-SA identifie les facteurs de risques et propose des actions de mitigation. En effet, le plan mentionne les changements climatiques comme facteur de risques et compte atténuer ce risque à travers la mise en œuvre de la stratégie sur les changements climatiques du Mali.

Concernant le développement des infrastructures, surtout par les producteurs, qui touche la production. Le plan compte assurer le renforcement des capacités des producteurs.

De même, le plan met l'accent sur l'implication du secteur privé et des associations de producteurs dans la fourniture de certains services pour faciliter la mise en œuvre. Cependant, les retards dans les remboursements des donateurs pourraient aussi retarder la mise en œuvre. Le PI n'est pas clair sur les différents risques auxquels, il fait face dans la phase de mise en œuvre.

Recommandations :

- a) Mettre en place un mécanisme de responsabilité mutuelle ;
- b) Renforcer les capacités des HLFO/FBO/AC pour la mobilisation, le plaidoyer et le partenariat afin de fournir un feedback sur les initiatives politiques et règlementaires.
- c) Mettre en place un programme de renforcement institutionnel fiable
- d) Elaborer un mécanisme de prévention de la corruption